

18 mai 2020

(20-3660)

Page: 1/12

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**CINQUIÈME EXAMEN DU FONCTIONNEMENT ET DE LA MISE EN ŒUVRE
DE L'ACCORD SUR L'APPLICATION DES MESURES
SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES**

OBSERVATIONS PRÉSENTÉES PAR LES ÉTATS-UNIS SUR LE PROJET
DE RAPPORT RÉVISÉ DU CINQUIÈME EXAMEN
([G/SPS/W/313/REV.2/ADD.1](#))

Le présent document contient les observations présentées par les États-Unis sur la partie B du projet de rapport révisé du cinquième examen (c'est-à-dire la partie factuelle, à savoir le document [G/SPS/W/313/Rev.2/Add.1](#)). Veuillez vous reporter au document [G/SPS/W/324](#) pour des observations additionnelles des Membres sur la partie A du projet de rapport révisé du cinquième réexamen (c'est-à-dire la partie relative aux propositions, à savoir le document [G/SPS/W/313/Rev.2](#)) et la partie B du projet de rapport révisé du cinquième réexamen ([G/SPS/W/313/Rev.2/Add.1](#)).

1 PROCÉDURES DE CONTRÔLE, D'INSPECTION ET D'HOMOLOGATION (ARTICLE 8 ET ANNEXE C) – SECTION 3 DU DOCUMENT [G/SPS/W/313/REV.2/ADD.1](#)

1.1. Suggestions de modifications et observations en relation avec le paragraphe 3.1.

"3.1 ... Les participants à l'atelier ont étudié les ~~principales règles de l'OMC~~ dispositions de, et la jurisprudence connexe concernant les rapports de règlement des différends concernant, l'article 8 et l'Annexe C de l'Accord SPS ainsi que la relation entre l'AFE et l'Accord SPS. Des représentants du Codex, de la CIPV et de l'OIE ont donné un aperçu des travaux pertinents des trois organisations sœurs. Les exposés de la Banque mondiale, du STDF et du COMESA ont décrit des expériences réelles, ont fourni des estimations des coûts des transactions commerciales dans le domaine SPS et ont identifié des moyens susceptibles de favoriser le commerce sûr, comme la collaboration interorganismes et une plus grande transparence, ~~qui seraient avantageux pour tous~~. L'Union européenne, les États-Unis, le Canada, la Chine, la Turquie, la Zambie et le Belize ont présenté des renseignements sur leurs expériences respectives."

- a. La position institutionnelle des États-Unis est que les rapports de règlement des différends ne sont pas de la "jurisprudence". Les États-Unis ne savent pas non plus très bien ce que sont les "règles concernant" l'article 8.
- b. La notion d'"avantageux pour tous" n'est pas établie.

1.2. Observations concernant le paragraphe 3.5 en relation avec la deuxième et la troisième phrase:

"3.5 Plusieurs intervenants ont fait part de leur expérience en tant que Membres importateurs et exportateurs eu égard aux procédures d'homologation. Ces exposés ont été suivis d'une discussion sur les coûts et les difficultés liés au décalage entre les processus d'homologation à l'échelle mondiale. La séance a également apporté un regard intéressant sur le lien entre l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et les disciplines relatives aux procédures d'homologation. Parmi les éléments importants à retenir des exposés des intervenants, mentionnons la nécessité de renforcer la coopération et les capacités pour améliorer la mise en œuvre de procédures d'homologation économiques. Enfin, pour clore la séance thématique, des participants à une table ronde ont posé des questions générales afin de stimuler un échange d'idées sur les moyens possibles de relever certains des défis identifiés et d'examiner les travaux qui pourraient être réalisés."

- a. Sans objet en français.
- b. En quoi consistait ce "regard intéressant"?

2 COOPÉRATION AVEC LE CODEX, LA CIPV ET L'OIE – SECTION 4 DU DOCUMENT [G/SPS/W/313/REV.2/ADD.1](#)

2.1. Suggestions de modifications et observations concernant le paragraphe 4.2 en relation avec la première phrase:

"4.2 ~~En outre~~ Outre la communication de renseignements par les trois organisations sœurs sur les travaux de normalisation à l'occasion des réunions du Comité SPS, la CIPV a, en 2018, prié instamment les Membres de soutenir la proposition de la Finlande visant à faire de 2020 l'Année internationale de la santé des végétaux, qui devait être présentée à l'Assemblée générale des Nations en septembre 2018. ..."

- a. Ce libellé, qui décrit la nature des renseignements présentés, n'est nullement nécessaire.

3 ÉQUIVALENCE (ARTICLE 4) – SECTION 6 DU DOCUMENT [G/SPS/W/313/REV.2/ADD.1](#)

3.1. Suggestions de modifications et observations en relation avec le paragraphe 6.8:

"6.8. En octobre 2018, la première partie de la séance thématique sur l'équivalence¹ a eu lieu. ~~Premièrement, le~~ Le Secrétariat a élaboré un programme pour l'atelier sur la base de la proposition présentée par le Canada et des observations communiquées par les Membres. ~~La première partie a permis de présenter le cadre international de la mise en œuvre de la notion d'équivalence. Le~~ Au cours de cette première partie, le Secrétariat a donné un aperçu des dispositions de l'Accord SPS sur l'équivalence (article 4), ~~des directives pertinentes (du document G/SPS/19/Rev.2), et de la jurisprudence connexe des rapports de règlement des différends connexes;~~ le Le Secrétariat a aussi fait un exposé sur l'équivalence sous l'angle des OTC lors de la séance thématique. ~~Deuxièmement, des~~ Des représentants du Codex, de la CIPV et de l'OIE ont ~~expliqué comment~~ examiné le principe de l'équivalence ~~s'appliquait~~ dans leurs domaines de compétence respectifs ~~et ont identifié les normes et les directives internationales pertinentes.~~ Les discussions ont porté sur la nécessité de garantir la compatibilité des travaux entrepris par les organismes de normalisation avec les Accords de l'OMC; la difficulté d'établir une définition commune de l'équivalence; la divergence des libellés des organisations; les situations dans lesquelles il convient d'utiliser une approche systémique; et le lien entre la reconnaissance de zones exemptes de maladie et la détermination d'équivalences.

- a. S'agissant de la modification "Au cours de cette première partie, le Secrétariat a donné ...", un libellé plus neutre évite une description.
- b. S'agissant de la modification "du Codex, de la CIPV et de l'OIE ont expliqué comment examiné le principe de l'équivalence s'appliquait dans leurs domaines de compétence respectifs ...", les organismes internationaux de normalisation n'"appliquent" pas de normes. Au cours des discussions, les représentants des organismes internationaux de normalisation ont fait savoir qu'ils ne savaient pas comment le principe de l'équivalence énoncé dans leurs normes, directives et recommandations étaient appliqués au niveau national.
- c. S'agissant du texte "la divergence des libellés des organisations", s'agit-il d'une divergence entre les organismes internationaux de normalisation ou au sein de ceux-ci? Le Codex n'a-t-il pas reconnu un manque d'uniformité entre ses documents?

¹ Le programme figure dans le document [G/SPS/GEN/1640/Rev.1](#). Les exposés présentés à la séance thématique peuvent être consultés à l'adresse suivante: https://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/workshop301018_f.htm.

- d. S'agissant du texte "... les situations dans lesquelles il convient d'utiliser une approche systémique", une formulation plus exacte serait la suivante: "... les facteurs qui contribuent à la pertinence et à l'efficacité d'une approche systémique".
- e. S'agissant du texte "... et le lien entre la reconnaissance de zones exemptes de maladie et la détermination d'équivalences", une formulation plus exacte serait la suivante: "... et le point de savoir si la reconnaissance de zones exemptes de parasites ou de maladies constitue une forme de détermination de l'équivalence."

3.2. Observation en relation avec la dernière phrase du paragraphe 6.9:

"6.9 Enfin, des représentants du COMESA, de l'Imperial College de Londres et du Pérou ont décrit d'autres approches de l'équivalence. Au cours de la séance, les principes de la transparence, de l'engagement et de la confiance mutuelle ont été présentés comme des conditions préalables à l'application effective de l'équivalence."

- a. En réalité, durant la séance, il est clairement apparu que certains (de nombreux?) Membres ne notifiaient pas leurs arrangements en matière d'équivalence et ne mettaient pas non plus à la disposition du public les modalités de ces arrangements. Ces Membres ne manifestaient pas non plus une volonté de le faire. Apparemment, la transparence n'est pas une condition préalable.

3.3. Suggestions de modifications en relation avec le paragraphe 6.12:

"6.12 Toujours en 2019, une proposition conjointe présentée par le Brésil, les États-Unis, le Kenya et le Paraguay, intitulée "Permettre l'accès aux outils et aux technologies: vers une agriculture plus sûre et plus durable grâce à la coopération dans le domaine de la réglementation"² a inclus l'équivalence parmi les concepts susceptibles d'être examinés plus à fond par le Comité en rapport avec la chenille légionnaire d'automne."³

4 SURVEILLANCE DE L'UTILISATION DES NORMES INTERNATIONALES (ARTICLES 3.5 ET 12.4) – SECTION 10 DU DOCUMENT [G/SPS/W/313/REV.2/ADD.1](#)

4.1. Observation en relation avec l'alinéa iv) du paragraphe 10.5:

"10.5 En 2016, plusieurs questions soulevées précédemment ont fait l'objet de discussions: i) les préoccupations de l'Argentine relativement aux mesures visant le sperme et le matériel de reproduction de bovins plus strictes que la norme de l'OIE; ii) les préoccupations du Sénégal concernant l'application de la NIMP n° 13 sur la notification de non-conformité; iii) les préoccupations des États-Unis à propos des restrictions à l'égard de l'ESB non conformes à la norme internationale de l'OIE; iv) les préoccupations des États-Unis au sujet des prescriptions de la CIPV concernant les certificats phytosanitaires pour les produits alimentaires transformés; v) les préoccupations des États-Unis à propos de l'application de la norme internationale du Codex concernant le glyphosate; et vi) les préoccupations des États-Unis concernant les restrictions pour cause d'IAHP non compatibles avec la norme internationale de l'OIE."

- a. Une formulation plus exacte serait la suivante: "iv) les préoccupations des États-Unis au sujet de la non-application des normes internationales de la CIPV concernant les certificats phytosanitaires pour les produits alimentaires transformés".

4.2. Observation en relation avec la deuxième phrase du paragraphe 10.7:

"10.7 En 2017, le Comité est convenu de diffuser l'aérogramme convoquant la réunion une semaine plus tôt que selon la pratique antérieure. Cela signifiait que la date limite qui avait été fixée pour inscrire de nouvelles questions au titre du point de l'ordre du jour relatif à la

² [G/SPS/W/317](#).

³ [G/SPS/W/305](#), [G/SPS/W/309](#) et [G/SPS/W/317](#). Voir la section sur la chenille légionnaire d'automne dans la partie A du rapport du cinquième examen ([G/SPS/W/313/Rev.2](#)), qui fournit des précisions sur la teneur des propositions présentées et les discussions qui ont suivi.

procédure de surveillance de l'utilisation des normes internationales, soit 10 jours avant la réunion, ne coïncidait plus avec la date limite fixée pour inscrire de nouvelles questions au titre d'autres points de l'ordre du jour. ..."

a. La date limite initiale est-elle la date limite figurant dans le document G/SPS/11/Rev.1?

"Cela signifiait que la date limite, soit 10 jours avant la réunion, qui figurait dans les procédures de surveillance du Comité établies en 2004, ne coïncidait plus ..."

4.3. Observation en relation avec l'alinéa i) dans la première partie du paragraphe 10.8:

"10.8 En 2018, plusieurs nouvelles questions ont été soulevées: i) les préoccupations des États-Unis concernant les retards non nécessaires dans l'adoption des normes du Codex relatives aux additifs alimentaires; ii) les préoccupations des États-Unis concernant les facteurs non scientifiques dans les normes du Codex; iii) les préoccupations de l'UE concernant les restrictions à l'égard de la PPA non compatibles avec la norme internationale de l'OIE; iv) les préoccupations de l'Indonésie et des États-Unis concernant la gestion des risques relative aux déplacements mondiaux de semences végétales (NIMP n° 38); et v) les préoccupations de l'Inde concernant l'utilisation des définitions du Codex pour le lait et les produits laitiers."

a. Ce libellé est ambigu en ce qui est de savoir si la critique concerne les retards du Codex dans l'adoption de nouvelles normes ou les retards des Membres dans l'adoption des normes du Codex. Une formulation plus exacte serait la suivante: "les préoccupations des États-Unis concernant les retards non nécessaires dans l'adoption des normes relatives aux additifs alimentaires par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires."

4.4. Observation en relation avec l'alinéa iii) dans la deuxième partie du paragraphe 10.8:

"10.8 Plusieurs questions soulevées précédemment ont également été examinées: i) les préoccupations des États-Unis et de l'Union européenne concernant les restrictions pour cause d'IAHP non compatibles avec la norme internationale de l'OIE; ii) la relation de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture avec le Codex Alimentarius; iii) les préoccupations des États-Unis concernant la non-application des directives et principes du Codex relatifs aux certificats d'importation et d'exportation officiels; iv) les préoccupations des États-Unis à propos des restrictions à l'égard de l'ESB non conformes à la norme internationale de l'OIE; et v) les préoccupations des États-Unis à propos de l'application de la norme internationale du Codex concernant le glyphosate."

a. S'agissant du texte "... directives et principes du Codex relatifs aux certificats d'importation et d'exportation officiels", est-ce le nom exact?

5 STATUT D'OBSERVATEUR

5.1. Observation en relation avec la dernière phrase du paragraphe 11.2:

"11.2 En septembre 2019, le Comité a reçu une nouvelle demande de statut d'observateur *ad hoc* émanant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).⁴ Lors de la réunion du Comité de novembre 2019, certaines délégations ayant demandé plus de temps pour examiner cette demande, le Comité était convenu d'y revenir à la réunion de mars 2020."

a. À la réunion suivante?

⁴ [G/SPS/GEN/121/Add.18](#).

**6 AUTRES DISCUSSIONS DE FOND - SECTION 12 DU DOCUMENT
G/SPS/W/313/REV.2/ADD.1**

**6.1 Limites maximales de résidus (LMR) pour les produits phytopharmaceutiques –
Section 12.1**

6.1. Suggestions de modifications et observations en relation avec le paragraphe 12.3:

"12.3 Le Secrétariat a organisé un atelier thématique sur les limites maximales de résidus pour les pesticides⁵ qui a eu lieu en octobre 2016. Les fonctionnaires qui y ont participé ont eu droit à une séance approfondie sur les dispositions pertinentes de l'Accord SPS et la jurisprudence en la matière, et l'approche du Codex pour l'établissement des LMR. Ont également été présentés des exposés sur diverses initiatives régionales et internationales axées sur l'harmonisation des LMR et l'établissement de LMR pour les cultures mineures. De plus, plusieurs Membres de l'OMC ont fait part de leurs expériences nationales dans le domaine de l'établissement des LMR et ont donné des précisions sur: les problèmes liés à la mise en œuvre des LMR du Codex, et à la mise en conformité avec ces LMR, ainsi que sur les répercussions des LMR par défaut et de l'expiration des LMR sur les échanges internationaux, ainsi que les difficultés rencontrées par les producteurs pour respecter les LMR du Codex. Des intervenants du secteur privé ont aussi contribué à l'atelier et ont indiqué ~~les~~ différentes manières dont le secteur privé peut s'impliquer dans l'établissement des LMR, par exemple en fournissant ~~les~~ des données techniques pertinentes. Plusieurs activités de suivi ont été proposées pendant l'atelier en vue de répondre à diverses préoccupations liées aux LMR de pesticides."

- a. S'agissant de l'expression "la jurisprudence", la remplacer par l'expression "les rapports de règlement des différends".
- b. S'agissant des modifications du texte, ce sont des propositions à des fins de clarté.

6.2. Observation en relation avec l'alinéa iv) du paragraphe 12.4:

"12.4 À l'issue de l'atelier, les États-Unis ont fait des suggestions concernant les travaux à venir du Comité SPS dans quatre domaines: i) l'amélioration du système de LMR du Codex; ii) la transparence et la prévisibilité des approches réglementaires des Membres; iii) la communication régulière de renseignements actualisés sur les efforts d'harmonisation menés par l'APEC, l'ALENA, l'OCDE et la CAE en vue d'inspirer des initiatives d'harmonisation similaires au niveau régional; et iv) l'amélioration de l'accès pour les pays en développement à des pesticides de substitution plus récents pouvant remplacer les anciens pesticides. ..."

- a. S'agissant du texte "pesticides de substitution plus récents pouvant remplacer les anciens pesticides", faire plutôt référence à des "pesticides à faible risque".

6.3. Suggestions de modifications et observation en relation avec le paragraphe 12.17:

"12.17 En 2019, l'Australie a attiré l'attention des Membres sur les Lignes directrices de l'APEC concernant les LMR de pesticides à l'importation: orientations sur les approches possibles pour parvenir à l'alignement des normes internationales "⁶ ..."

- a. Sans objet en français.

6.4. Suggestions de modifications en relation avec la dernière phrase du paragraphe 12.19:

"12.19 ... Le Burkina Faso a demandé que la JMPR inclue le sésame dans ses études, et ~~comme~~ la Côte d'Ivoire et le Nigéria, ~~il a~~ ont souligné le besoin d'assistance technique dans ce domaine."

⁵ Le rapport récapitulatif de l'atelier sur les LMR de pesticides a été distribué sous la cote [G/SPS/R/85](#). Le programme (G/SPS/GEN/1514/Rev.1) et les exposés présentés au cours de l'atelier peuvent être consultés à l'adresse suivante: https://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/wkshop_oct16_f/wkshop_oct16_f.htm.

⁶ [G/SPS/GEN/1746](#).

6.5. Observation en relation avec la dernière phrase du paragraphe 12.20:

"12.20 ... Des représentants de près de 20 pays ont participé à cet atelier et ont étudié des exemples concrets d'application de l'Accord SPS en rapport avec la définition appropriée des limites maximales de résidus (LMR) de pesticides."

- a. Qu'est-ce que cela signifie?

6.2 Chenille légionnaire d'automne – Section 12.2

6.6. Suggestions de modifications et observation en relation avec la première phrase du paragraphe 12.27:

"12.27 Le Secrétariat a tout d'abord donné un aperçu ~~des de certaines~~ dispositions de l'Accord SPS ~~relatives à l'équivalence et de la jurisprudence~~ des rapports de règlement des différends qui pourraient être en rapport avec les approches réglementaires qui permettaient d'accéder à des outils et des technologies sûrs."

- a. Quelques modifications à des fins de clarté.

6.7. Suggestion de modification dans la première phrase du paragraphe 12.28:

"12.28 À la fin de la séance thématique, le Président a invité les Membres à formuler des observations sur la première réunion ouverte du Groupe de travail sur la chenille légionnaire d'automne, qui s'était tenue après la réunion informelle. ..."

6.8. Suggestions de modifications et observation en relation avec le paragraphe 12.29:

"12.29 ... L'Union africaine a rappelé les efforts qu'elle déployait pour soutenir la gestion des foyers de chenille légionnaire d'automne en Afrique en collaboration avec d'autres partenaires de développement. La CEDEAO a mis en exergue la formation qu'elle avait organisée sur le renforcement de la surveillance, la prévalence et l'incidence de la chenille légionnaire d'automne sur la production alimentaire avec le soutien financier et technique de la FAO, ce qui avait donné lieu à d'autres activités de financement ciblées. ... "

- a. Ajout de l'expression "sur la production alimentaire" pour clarifier que la CEDEAO ne veut pas vraiment renforcer l'incidence de la chenille légionnaire d'automne.

6.3 Édition génomique et biotechnologies – Section 12.4

6.9. Observation en relation avec le titre de la section 12.4 "Édition génomique et biotechnologies":

- a. Une formulation plus exacte serait: "Édition génomique et autres formes de biotechnologie".

6.10. Observation en relation avec le paragraphe 12.43:

"12.43 ... L'Australie, le Brésil, le Canada, la Colombie, les États-Unis, le Guatemala, le Honduras, la Jordanie, le Paraguay, la République dominicaine, l'Uruguay et le Viet Nam ont apporté leur soutien à la Déclaration internationale. La CEDEAO a également fait part de son soutien à la proposition tout en soulignant certains des problèmes que rencontraient les pays en développement pour s'adapter à cette technologie avancée."

- a. Veuillez utiliser le titre complet de la Déclaration, c'est-à-dire "Déclaration internationale concernant les applications agricoles des biotechnologies de précision".

6.11. Observation en relation avec le paragraphe 12.46:

"12.46 En 2019, les États-Unis ont attiré l'attention des Membres sur le Décret exécutif n° 13874 ~~du 11 juin 2019~~ sur la modernisation du cadre réglementaire des États-Unis pour les produits agricoles issus des biotechnologies, ainsi que sur leur projet de règle durable,

écologique, cohérente, responsable et efficace (SECURE en anglais). Cette règle visait à moderniser la réglementation en matière de biotechnologie végétale de l'USDA pour préserver les végétaux tout en permettant l'innovation dans le domaine agricole. Le cadre fournirait une voie réglementaire claire, prévisible et efficace pour les innovateurs, tout en facilitant la création de végétaux génétiquement modifiés nouveaux et novateurs non susceptibles de poser des risques phytosanitaires."

a. Le point de savoir si l'expression "le cadre" renvoie au Décret exécutif (dont le titre contient le terme "cadre"), à la règle ou aux deux, n'est pas clair. Nous suggérons à la place "Le cadre, et le projet de règle, visaient à fournir une voie réglementaire claire, prévisible et efficace pour les innovateurs. Le projet de règle visait à faciliter la création de végétaux génétiquement modifiés nouveaux et novateurs non susceptibles de poser des risques phytosanitaires."

7 RÉGIONALISATION (ARTICLE 6) – SECTION 14 DU DOCUMENT [G/SPS/W/313/REV.2/ADD.1](#)

7.1. Suggestions de modifications et observations en relation avec la dernière partie du paragraphe 14.13:

"14.13 ... Le Secrétariat a fourni un aperçu ~~des dispositions de l'article 6~~ de l'Accord SPS ~~sur les zones exemptes de parasites (article 6)~~ et des ~~directives pertinentes~~ (G/SPS/48), ainsi que de la jurisprudence pertinente concernant des différends récents. Au nom de la CIPV, un Membre a fourni des renseignements sur les normes de la CIPV relatives aux zones exemptes de parasites; sur les facteurs à prendre en compte au moment d'établir des zones exemptes de parasites; sur les difficultés liées à la mise en œuvre; et sur le projet de la CIPV concernant les zones exemptes de parasites."

- a. S'agissant des suggestions de modifications suivantes: "Le Secrétariat a fourni un aperçu ~~des dispositions de l'article 6~~ de l'Accord SPS ~~sur les zones exemptes de parasites~~", tout l'article 6 ne concerne pas les zones exemptes de parasites et nous supposons que l'exposé ne portait pas seulement sur les parties spécifiques de l'article 6 relatives aux zones exemptes de parasites.
- b. S'agissant de la modification "~~directives pertinentes~~", utiliser le titre exact au lieu d'une remarque sur la pertinence: "Directives pour favoriser la mise en œuvre dans la pratique de l'article 6 de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires".
- c. S'agissant de l'expression "de la jurisprudence", le remplacer par l'expression "des rapports de règlement des différends".

7.2. Suggestion de modification et observation en relation avec la première phrase du paragraphe 14.14:

"14.14 Des discussions ont également porté sur le rôle des groupes spéciaux chargés du règlement des différends dans l'évaluation des éléments de preuve fournis par les Membres en rapport avec la détermination des zones exemptes de parasites et sur le caractère général des normes de la CIPV, entre autres."

- a. S'agissant de l'expression "entre autres", la remplacer par "entre autres choses"?

7.3. Observation en relation avec la note de bas de page 85 du paragraphe 14.16:

"Note de bas de page 85 Le Secrétariat de l'OMC a participé à ce symposium par visioconférence et a fait un exposé sur les zones exemptes de parasites et l'Accord SPS, y compris les directives pertinentes du Comité SPS."

- a. S'agissant des "directives pertinentes du Comité SPS", utiliser le titre exact au lieu d'une remarque sur la pertinence: "Directives pour favoriser la mise en œuvre dans la pratique de l'article 6 de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires".

8 ANALYSE DES RISQUES: ÉVALUATION DES RISQUES (ARTICLE 5), GESTION DES RISQUES ET COMMUNICATION – SECTION 15 DU DOCUMENT [G/SPS/W/313/REV.2/ADD.1](#)

8.1. Observation en relation avec la dernière phrase du paragraphe 15.10:

"15.10 ... Le Codex a fait part de la décision du Président du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (le "CCRVDF") de ne pas faire avancer l'avant-projet de limite maximale de résidus (LMR) pour le médicament vétérinaire Zilpaterol à l'étape n° 5 pour adoption intermédiaire, bien que le JECFA ait mené à bien son évaluation des risques et que les Membres aient atteint un consensus concernant le fondement scientifique, ainsi que de l'adoption de recommandations de gestion de risque pour le violet de gentiane.

a. Sans objet en français.

8.2. Observation en relation avec le paragraphe 15.11:

"15.11 En 2019, la Fédération de Russie a informé le Comité de l'organisation d'une conférence internationale sur l'analyse des risques pour la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et la résistance aux antimicrobiens devant avoir lieu à Moscou les 17 et 18 décembre 2019. Cette conférence, organisée conjointement avec la FAO, visait à renforcer la coopération multinationale en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires; à réunir des représentants des secteurs de la santé animale, de la santé publique et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires afin de faciliter l'échange de données d'expérience et de meilleures pratiques en matière de réduction de la résistance aux antimicrobiens; d'évaluer les risques multidimensionnels pour la sécurité sanitaire des denrées alimentaires; de renforcer le dialogue multilatéral; et de promouvoir les partenariats entre les différentes parties prenantes. De plus, la République dominicaine a présenté le Consortium pour l'analyse des risques créé avec l'appui de l'IICA (y compris la formation sur le leadership dans le domaine SPS) et de l'OIRSA."

a. Il est fait état de ce paragraphe deux fois dans le rapport, à cet endroit et dans la section relative à la résistance aux antimicrobiens.

9 NORMES PRIVÉES LIÉES AUX MESURES SPS – SECTION 17 DU DOCUMENT [G/SPS/W/313/REV.2/ADD.1](#)**9.1 Autres activités relatives aux normes privées – Section 17.5**

9.1. Suggestions de modifications et observations en relation avec le paragraphe 17.27:

"17.27 En juillet 2018, le Belize a informé le Comité SPS de sa participation à des réunions intergouvernementales et entre gouvernements et entreprises qui s'étaient tenues au Japon en mars 2018, avec le soutien de la FAO. En marge de la conférence sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires, le Belize a fait part de ses préoccupations à l'égard de sujets liés aux normes commerciales et privées et de leurs effets négatifs sur ses entreprises exportatrices. Le Belize a noté indiqué que, depuis que les préoccupations liées aux normes commerciales et privées avaient été soulevées pour la première fois au Comité SPS en 2005, les exportateurs du secteur privé du Belize avaient fait état de ~~avait fait observer~~ ce qui suit:"

a. S'agissant de la modification "les exportateurs du secteur privé du Belize avaient fait état de ~~avait fait observer~~ ce qui suit:", nous supposons qu'il ne s'agit pas du point de vue des utilisateurs des systèmes du secteur privé, mais de celles des exportateurs du Belize.

9.2. Suggestion de modification et observation en relation avec le terme "referencing" dans la première phrase du paragraphe 17.28:

"17.28 ~~Outre~~ En plus de faire référence à la Décision du Comité sur "les actions relatives aux normes SPS privées" figurant dans le document portant la cote [G/SPS/55](#), le Belize a encouragé les Membres à: ..."

a. Sans cette expression à cet endroit, la phrase se lit – de manière incorrecte – comme si le document G/SPS/55 encourageait aussi les Membres à faire les quatre choses suggérées par le Belize dans le paragraphe 17.27.

9.3. Suggestions de modifications et observations en relation avec le paragraphe 17.29:

"17.29 Enfin, le Belize a rappelé aux Membres ~~leurs obligations juridiques prévues à~~ les dispositions de l'article 13 de l'Accord SPS et a attiré en particulier leur attention sur les deuxième et troisième phrases dudit article. Le Belize a en outre ~~souligné la nécessité~~ fait savoir qu'il jugeait nécessaire d'élaborer des directives sur la mise en œuvre de l'article 13, notamment au regard du rôle de plus en plus important joué par le secteur privé, et a prié instamment le Comité de s'efforcer de commencer à travailler sur cette question. Le Belize a également noté qu'il espérait que les travaux entrepris par le CCFICS (Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires) sur les orientations à l'intention des autorités chargées d'évaluer les dispositifs d'assurance par des tiers et leur capacité à fournir des informations utiles à la planification du système national de contrôle des aliments serviraient de catalyseur ~~pour faire avancer les travaux sur ce point de l'ordre du jour et qu'ils auraient une influence sur~~ pour des discussions au sein du Comité et inciteraient à l'élaboration de lignes directrices pour la mise en œuvre de l'article 13."

a. Ce rapport fait régulièrement référence (et à juste titre) aux "dispositions des" articles de l'Accord SPS et n'utilise pas ailleurs l'expression "obligations juridiques". De plus, à cet endroit, la formulation spécifique n'est pas explicitement attribuée au Belize par opposition aux Membres qui approuveront ce rapport. Par conséquent, il convient de désigner la teneur de l'article 13 en utilisant l'expression "dispositions de" employée ailleurs.

b. Le terme "souligné" laisse entendre que la nécessité était déjà manifeste.

c. S'agissant des modifications ~~"pour faire avancer les travaux sur ce point de l'ordre du jour et qu'ils auraient une influence sur~~ pour des discussions au sein du Comité et inciteraient à "...", la formulation actuelle laisse entendre de façon incorrecte qu'il existe des travaux en cours sur des lignes directrices ou que de tels travaux sont envisagés.

9.4. Suggestions de modifications et observations en relation avec la dernière phrase du paragraphe 17.30:

"17.30 ... L'Équateur a rappelé que les discussions du Comité sur les normes privées duraient depuis un certain temps et que le document [G/SPS/55](#), qui avait été adopté par le Comité en mars 2011, continuait de s'appliquer. L'Équateur a par ailleurs noté que l'application de normes et de mesures par des entités privées pouvait avoir un effet disproportionné sur le commerce de marchandises produites et exportées par des pays en développement. L'Équateur a ~~indiqué dit~~ qu'il souhaitait toujours discuter de cette question au Comité, afin de parvenir à un accord sur la meilleure façon de réglementer ces types de normes et de veiller à leur conformité avec l'article 13 de l'Accord SPS.

a. Formuler de façon à s'assurer que toutes les réflexions exprimées dans la phrase, y compris la relation entre elles et leur libellé précis, soient clairement attribuées uniquement à l'Équateur.

b. S'agissant de la modification "au Comité", supprimer la virgule pour aider à s'assurer que toutes les réflexions exprimées dans la phrase, et la relation entre elles, soient clairement attribuées uniquement à l'Équateur et non aux Membres approuvant le rapport.

9.5. Modifications suggérées et observation en relation avec le paragraphe 17.31:

"17.31 En 2018 et 2019, le Comité a examiné les propositions présentées par le Belize ~~en rapport avec~~ en vue de l'élaboration de lignes directrices relatives à la mise en œuvre de l'article 13⁷, et les régimes d'assurance volontaire par des tiers.⁸

- a. L'expression "en rapport avec" suggère un processus d'élaboration actuellement en cours.

10 ASSISTANCE TECHNIQUE ET ACTIVITÉS DE FORMATION (ARTICLE 9) – SECTION 18 DU DOCUMENT [G/SPS/W/313/REV.2/ADD.1](#)

10.1 Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) – Section 18.3

10.1. Observation en relation avec la première phrase du paragraphe 18.21:

"18.21 Le STDF est un partenariat mondial qui aide les pays en développement à renforcer leurs capacités en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de santé animale et de préservation des végétaux en vue de respecter les prescriptions SPS applicables au commerce, sur la base des normes internationales. ..."

- a. S'agissant du texte "sur la base des normes internationales", celui-ci est-il censé qualifier les "prescriptions SPS" ou la façon dont le partenariat apporte une aide? Une clarification est nécessaire. Est-ce que ce sont les "... prescriptions ... applicables au commerce qui sont basées sur les normes internationales"?

10.2. Suggestions de modifications et observations en relation avec la première phrase du paragraphe 18.26:

"18.26 En 2018, le STDF a entrepris d'élaborer un document d'orientation et une liste de contrôle pratique sur l'utilisation des bonnes pratiques réglementaires .⁹ Ces travaux visent à donner des orientations aux pays en développement pour que les mesures SPS soient adaptées aux objectifs et qu'elles évitent de créer des obstacles non tarifaires. Il s'agit d'identifier les bonnes pratiques et de formuler des recommandations pour promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de mesures SPS ~~afin~~. Il s'agit spécifiquement i) de renforcer l'efficacité des interventions réglementaires; ii) d'accroître ~~le respect~~ l'utilisation des normes internationales et ~~de la mise en œuvre de~~ l'Accord SPS; et iii) d'assurer la protection de la santé tout en facilitant les échanges. Un groupe d'examen par les pairs composé de ~~partenaires~~ membres du STDF et d'~~autres membres et~~ organisations compétentes (dont l'OCDE) appuie ces travaux. Le Secrétariat entend présenter ces travaux en marge d'une réunion du Comité en 2021."

- a. S'agissant de l'expression "~~afin~~", ce connecteur n'a pas de sens.
- b. S'agissant du texte "accroître ~~le respect~~ l'utilisation des normes internationales", il n'existe pas d'obligation de "respecter" les normes internationales.

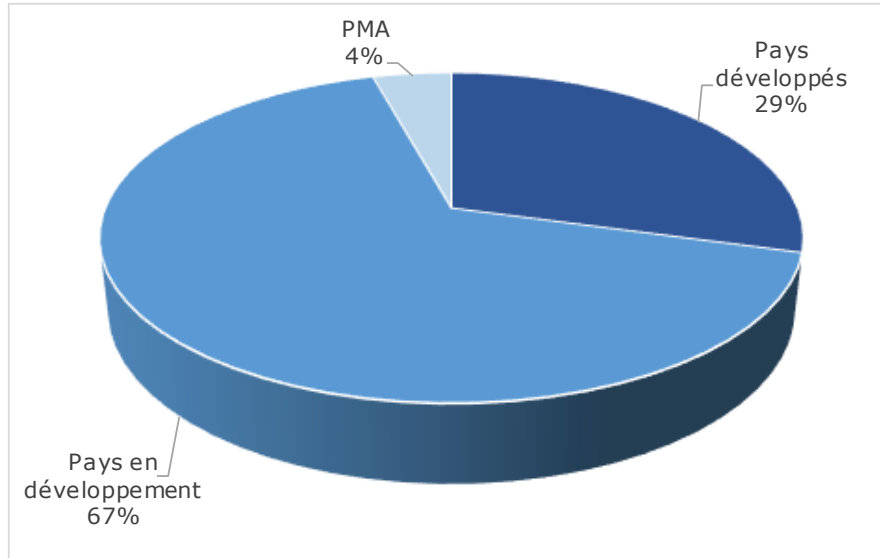
11 TRANSPARENCE (ARTICLE 7 ET ANNEXE B) – SECTION 19 DU DOCUMENT [G/SPS/W/313/REV.2/ADD.1](#)

11.1. Observation concernant le "Graphique 6 – Niveau de développement des Membres notifiants entre janvier 2014 et le 31 décembre 2019 ":

⁷ [G/SPS/W/306](#).

⁸ [G/SPS/W/316](#) et [G/SPS/W/320](#). Voir la section sur les régimes d'assurance volontaire par des tiers dans la partie A du rapport du cinquième examen (document [G/SPS/W/313/Rev.2](#)), qui fournit des précisions sur la teneur des propositions présentées et sur les discussions qui ont suivi.

⁹ <http://www.standardsfacility.org/good-regulatory-practice>.



- a. Une légende est nécessaire pour ce camembert. Le point de savoir ce que ce graphique montre n'est pas clair.

11.1 Propositions relatives à la transparence – Section 19.5

11.2. Suggestion de modification et observation en relation avec le paragraphe 19.34:

"19.34 Après un tour d'horizon des principales dispositions relatives à la transparence des mesures SPS et OTC, le Secrétariat a examiné les objectifs et la couverture de l'Accord SPS et de l'Accord ~~sur les~~ OTC, les discussions connexes dans les Comités correspondants et des exemples de mesures notifiées au titre des deux accords. Les participants ont ensuite eu droit à des exposés du Brésil, du Japon, du Taipei chinois, du Canada et de l'Ouganda sur leur expérience dans la mise œuvre des dispositions relatives à la transparence dans le cadre des notifications SPS et OTC. Le Secrétariat, la CNUCED et l'ITC ont présenté plusieurs outils et sources d'information SPS/OTC. L'Ouganda, l'Australie, la Chine et la Nouvelle-Zélande ont fait part de leur expérience en matière de coordination liée à la transparence. Des représentants du Secrétariat de l'OMC, du STDF, de la CNUCED et du Belize ont participé à une table ronde sur les lignes directrices et outils disponibles pour la coordination nationale. Le Canada, le Pérou, le Kenya, les États-Unis et le Sénégal ont partagé leur expérience en matière de coordination nationale. Enfin, l'Union africaine, la CEDEAO, l'IICA, le Chili et l'APEC ont présenté des initiatives régionales/internationales visant à soutenir la coordination nationale.

- a. Sans objet en français.

11.3. Suggestions de modifications et observation en relation avec le paragraphe 19.35:

"19.35 En 2019, les États-Unis ont fait observer que plusieurs Membres avaient adopté des politiques nationales pour harmoniser leurs ~~normes~~ et réglementations SPS avec celles de l'Union européenne, mais qu'ils ne notifiaient pas régulièrement les modifications proposées au Comité SPS. Soulignant le faible taux de notification de l'Association européenne de libre-échange (AELE), les États-Unis ont invité les Membres dont les politiques nationales étaient alignées sur les mesures SPS de l'UE à revoir leurs pratiques en matière de notification de sorte que les autres Membres de l'OMC puissent avoir l'occasion de formuler des observations sur les modifications apportées à leurs ~~mesures~~ réglementations SPS. La Colombie s'est réjouie de l'inscription de ce point à l'ordre du jour, et le Paraguay et l'Uruguay ont fait part de leur préoccupation."

- a. L'Annexe B concerne les réglementations.

12 APPENDICE

12.1. Observation en relation avec l'Appendice:

"APPENDICE A: Documents d'information du Secrétariat et autres documents de réunion, 2014-2019

- A. Transparence
- B. Surveillance des normes internationales
- C. Assistance technique
- D. Mise en œuvre de l'Accord - problèmes commerciaux spécifiques/consultations spéciales
- E. Normes privées
- F. Régionalisation
- G. Examen de l'Accord SPS
- H. Équivalence
- I. Autres"

a. Nous ne voyons pas très bien l'intérêt d'inclure cette table des matières alors que la liste elle-même ne fera pas partie de ce document. Cela semble très curieux et il n'est pas évident qu'il s'agit d'une table des matières (et non d'une liste de documents).
